



District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES PROCES VERBAL du 18.04.2024

Préambule :

M. Patrick VAUCEL, membre du club des JS Couaines (502544),
M. Jean Bernard ROUSSEAU, membre du club des JS Couaines (502544),
M. Kevin ALLIOT, membre du club de US Oizé (522035),
M. Pierre BERICH, membre du club du FC Ecommoy (509947),
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103),
M. Julien GOUVERNEUR, membre du club de l'US Bazouges (517454),
M. Vincent NOYER, du club de Changé CS (511708), ne
M. Philippe VIVET, membre du club du CO Château du Loir (501898),
M. Guillaume LEGLATIN, membre du club de l'AS Le Mans Villaret (525613),
M. Jérôme DELAUNAY, membre du club du SA MAMERS (501980),
Mme Nathalie DROUIN, membre du club du VS Fertois (500351),
Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant leur club.

M. Thierry FERNANDO, membre du District de la Sarthe,
M. Florian FREMEAUX, Meddy CHAUVINEAU Vincent GARNIER, ETD du DISTRICT de la SARTHE,
pourront prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.

Présents : Patrick VAUCEL, Kevin ALLIOT, Vincent GARNIER, Vincent NOYER.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.; Si

plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Approbation du procès-verbal

Les procès-verbaux suivants sont adoptés sans modification : PV n°8 du 05/04/2024

3. Championnats – Coupes

➡ Homologation des résultats

La Commission homologue les résultats des rencontres U18G – U17G – U15G – U14G – U13G et U12G qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

➡ Validation des classements

➡ Mise à jour des calendriers => Cf annexe

4. Courrier

- Demande d'avancer la rencontre en U15-D1 du 18/05/2024 (dernière journée de championnat) : Monce En Belin Es 1 - Ent.Anjou Sud Sarthe 1 au 27/04/2024 (accord des deux clubs)

5. Etude des dossiers

Match n°27783266– Le Mans Asptt 2 – Mulsanne Teloche As 3 – U13 D3 Poule C du 27/03/2024

Objet : Déroulement de la rencontre

La commission,

- Reprend les pièces du dossier et les rapports complémentaires reçus –
- Décide de faire rejouer la rencontre à la date du samedi 25 mai 2024.

➡ Match n°27788402 – Sarge les le Mans As 1 – Le Mans Fc 3 – U13 D1 Poule B du 13/04/2024

Objet : réclamation d'après match de l'As Sargé sur la participation d'un joueur de Le Mans FC

La commission,

- Prend connaissance de la réclamation de l'As Sargé,
- La juge recevable sur la forme,
- Etudie le fond,
- Constate que le joueur SAMBAHECITANDJAN Mamadou Haya licence n°2548316451 est inscrit sur la dernière rencontre de l'équipe supérieure de Le Mans Fc (match R1 U13 – Le Mans Fc 1 – Cholet So 1 du 10/04/2024) alors que celui-ci ne jouait pas le jour de la rencontre U13-D1 du 13/04/2024,
- Conformément à l'article 167.2 des règlements : « *Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des R.G. de la F.F.F., disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque*

celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour, le lendemain », le joueur n'avait pas le droit de prendre part à la rencontre

- Décide de donner match perdu par pénalité à Le Mans Fc 2 (score 3-0 ; - 1 point) –
- Conserve le résultat acquis sur le terrain pour l'As Sargé (réclamation, article 180 des RG LFPL),
- Les droits de confirmation de réclamation d'un montant de 35,00€ sont mis à la charge du club de Le Mans Fc.

➡ Match n°27789668 – Brulon Apb Fc 21 – GJ Sud Est Manceau 21 – U18 D2 du 06/04/2024

Objet : Participation à la rencontre du joueur LEONARD Noah, licence n°2546651904 du GJ Sud Est Manceau sous l'effet d'une suspension.

Suite à l'évocation de la commission de discipline, la commission étudie le dossier et constate que le joueur LEONARD Noah, licence n°2546651904 du GJ Sud Est Manceau a participé à cette rencontre en étant suspendu.

En application de l'article 150 des règlements de la LFPL, la commission de :

- Donner match perdu par pénalité à l'équipe de GJ Sud Est Manceau 2 (-1 point ; 0-3)
- D'infliger une amende de 100,00€ au club de GJ Sud Est Manceau -
- Donner le bénéfice de la victoire à l'équipe de GJ Nord Brulon Apb Fc (3 points ; 3-0)

6. Point sur les coupes

➡ Bilan du FESTIVAL FOOT U13 du 06.04.2024 à Coulaines

Equipes qualifiées : GARCONS ➔ Le Mans Fc, Parigné l'Evêque Js, Coulaines Js
 FILLES ➔ Le Mans Fc, Sablé Fc, St Mars la Brière US

➡ Coupe et challenge U13 = > point sur les qualifiés

COUPE DEPARTEMENTALE GOSNET			CHALLENGE DU DISTRICT		
Site	Coupe Départementale	Meilleurs 2ème	Site	Challenge District	Meilleurs 2ème
BESSE S/BRAYE	27-avr		PRUILLE LE CHETIF	U12 BOM	MAMERS 2 8pts 169j
LA CHAPELLE ST REMY	CHAMPAGNE 1	ST COSMES 1 10pts 163j	LE LUDE	U12 LAIGNE EN BELIN	LE LUDE 1 10pts 219j
LA FERTE BERNARD	LA FERTE BERNARD 1	ENT BOULOIRE 1 9pts 195j	ECOMMOY	BRETTE 1	ECOMMOY 2 9pts 217j
LOUE	BRULON 1	Poule de 3	MULSANNE	ALLONNES 2	U12 MULSANNE 9pts 318j
SABLE S/SARTHE	U12 SABLE	SABLE 2	LA SUZE	27-avr	
CONLIE	LE MANS VILLARET 1	U12 LM VILLARET	LA MILESE	MONCE E N BELIN 2	BOM 3 8pts 297j
YVRE L EVEQUE	CHANGE 1	YVRE L EVEQUE 1 9pts 256j	DOLLON	LA FERTE BERNARD 2	ENT. DOLLON 1 9pts 232j
LE MANS FC	LE MANS FC 2	U12 LE MANS FC	LE MANS SUD	PARIGNE L EVEQUE 2	Poule de 3
SPAY	SPAY 1	Poule de 3	LE MANS SABLONS	LE MANS SABLONS 2	Poule de 3
NEUVILLE	MAMERS 1	Poule de 3			

➡ Préparation des finales coupes U15 & U18

7. Forfaits

En application de l'article 10 des Règlements des championnats LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point) et application d'une amende selon les dispositions financières du D72 (Championnats / Coupes Jeunes : 20€), la commission enregistre les forfaits :

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
U18 Division 1 / 2	A	509049	Ballon Sc 21	FM 27780121	61107.1 06/04/2024
		582584	Gj Aune 21	FM 27780123	61109.1 06/04/2024
U18 Division 3 / 2	A	502201	Ent. Marol Courgains 21	FM 27883162	63945.1 13/04/2024
U17 Division 1 / 2	A	564171	Gj Bocage Manceau 1	FM 27776388	61065.1 13/04/2024
U17 Division 3 / 2	A	501961	La Fleche Rc 2	FM 27787253	62527.1 13/04/2024
U15 Division 2 / 2	B	502323	La Suze Roezé Fc 1	FM 27788992	62946.1 13/04/2024
U15 Division 3 / 2	C	502267	Brulon Apb Fc 2	FM 27789722	63227.1 13/04/2024
		509947	Ecommoy Fc 2	FM 27789717	63222.1 06/04/2024
		511348	Ent. Loir Et Bercé 1	FM 27789724	63229.1 13/04/2024
U13 Division 3 / 2	B	582168	Ent. Brette Challes 2	FM 27788544	62736.1 13/04/2024
		590674	Champagne Fcs 2	FM 27788543	62735.1 13/04/2024
U13 Division 3 / 2	D	501926	Sable Fc 5	FM 27783303	62188.1 13/04/2024

Questions diverses

Prochaine commission : à définir

Le Président de la commission

Patrick VAUCEL



ANNEXE 1

DISTRICT SARTHE

Matches remis

Match	Ancienne date	Nouvelle date
U18 Division 3 / 2		
Poule A		
162		
27883136 63919.1 581664 Le Mans Inter 21	- 537568 Ent. St Corneille 21	30/03/2024 25/05/2024 RP 14H
27883137 63920.1 509947 Ent. Ecommoy Laigne 21	- 564389 Gjf Maine Coeur Sart 21	20/04/2024 27/04/2024 RP 15H30
27883156 63939.1 502201 Ent. Marol Courgains 21	- 527501 Ent Fye Champfleu 21	06/04/2024 11/05/2024 RP 15H
U17 Division 1 / 2		
Poule A		
164		
27776396 61073.1 582583 Gj Nem 1	- 501961 La Fleche Rc 1	04/05/2024 15/05/2024 RP 18H30
U17 Division 2 / 2		
Poule A		
165		
27780376 61239.1 530471 St Saturnin Mi. F.C. 2	- 502544 Coulaines Js 2	02/03/2024 RP 11H
27780377 61240.1 502544 Coulaines Js 2	- 500351 Ent. La Ferte St Cos 1	24/02/2024 25/05/2024 RP 15H30
27780398 61249.2 564389 Gjf Mcs 2	- 502544 Coulaines Js 2	04/05/2024 21/05/2024 RP 19H
U17 Division 3 / 2		
Poule Unique		
167		
27787258 62532.1 509052 Ent.Asptt Chap Aubin 1	- 525079 Sarge Les Le Mans As 1	20/04/2024 07/05/2024 RP 19H
27787261 62535.1 514304 Ent. Le Breil 1	- 582583 Gj Nem 2	20/04/2024 25/05/2024 RP 15H30
U14 Interdistrict / 2		
Poule Unique		
175		
27789105 62968.1 501978 Beaumont Sa 21	- 500511 Ent.Ernée/Juvé 21	30/03/2024 25/05/2024 RP 11H
U15 Division 1 / 2		
Poule Unique		
168		
27781291 61539.1 530471 St Saturnin Mi. F.C. 1	- 522035 Ent. Oize Cerans 1	27/04/2024 15/05/2024 RP 17H
U15 Division 2 / 2		
Poule A		
169		
27781315 61563.1 501980 Mamers Sa 1	- 511708 Change Cs 2	30/03/2024 25/05/2024 RP 15H30
27781334 61582.1 516431 St Cosme En Vairais 1	- 501980 Mamers Sa 1	27/04/2024 15/05/2024 RP 17H30
27781342 61590.1 516431 St Cosme En Vairais 1	- 502201 Ent. Marol Courgains 1	04/05/2024 25/05/2024 RP 15H30
U15 Division 3 / 2		
Poule A		
171		
27789948 63287.1 502270 Loue Ca 1	- 502081 Ent. Conlie 1	27/04/2024 15/05/2024 RP 17H
U15 Division 3 / 2		
Poule B		
172		
27781648 61695.1 509244 Ent. Montfort 2	- 500351 La Ferte Bernard Vs 2	20/04/2023 25/05/2024 RP 15H30
27781669 61716.1 582583 Gj Nem 1	- 502504 Ent. Bouloire 2	06/04/2024 25/05/2024 RP 15H30

Match			Ancienne date	Nouvelle date
U15 Division 3 / 2			Poule C	
			173	
27789730	63235.1	582415 Gj Vjspp 1	. 509947 Ecommoy Fc 2	20/04/2024 25/05/2024 RP 15H
27789731	63236.1	501898 Ent Chateau 2	. 502035 Le Lude Js 1	20/04/2024 25/05/2024 RP 16H
27789738	63243.1	501961 La Fleche Rc 2	. 560390 Gj Val De Sarthe 1	04/05/2024 01/06/2024 RP 15H30
27789741	63246.1	582415 Gj Vjspp 1	. 501961 La Fleche Rc 2	11/05/2024 RP 15H
U13 Division 1 / 2			Poule B	
			178	
27788404	62681.1	511629 Spay Usn 1	. 525079 Sarge Les Le Mans As 1	04/05/2024 15/05/2024 RP 18H
27788405	62682.1	525613 Le Mans Villaret As 2	. 509146 Parigne L'Eveque Js 1	04/05/2024 22/05/2024 RP 16H
U13 Division 2 / 2			Poule A	
			179	
27782301	61938.1	501978 Beaumont Sa 1	. 581673 Alpes Mancelles Us 1	04/05/2024 15/05/2024 RP 17H
U13 Division 2 / 2			Poule B	
			180	
27789465	63018.1	528701 La Chap St Aubin 1	. 501926 Sable Fc 3	16/03/2024 20/04/2024 RP 13H30
27789478	63031.1	564171 Gj Bocage Manceau 3	. 508495 Yvre L'Eveque Es 1	04/05/2024 15/05/2024 RP 18H
U13 Division 2 / 2			Poule D	
			182	
27788664	62803.1	553834 Anille Braye Foot 1	. 519957 Ent. Vibraye 1	20/04/2024 18/05/2024 RP 13H30
27788684	62823.1	553834 Anille Braye Foot 1	. 590674 Champagne Fcs 1	04/05/2024 25/05/2024 RP 13H30
U13 Division 3 / 2			Poule B	
			185	
27788523	62715.1	590674 Champagne Fcs 2	. 502504 Ent. Bouloire 2 2	03/02/2024 20/04/2024 RP 13H30
U13 Division 3 / 2			Poule C	
			186	
27783273	62158.1	521706 Ent Laigne 2	. 502419 Le Mans Gazelec Sp. 2	13/04/2024 18/05/2024 RP 13H30
27783275	62160.1	509052 Le Mans Asptt 2	. 546483 Le Mans Glonnieres 1	13/04/2024 18/05/2024 RP 13H30
U13 Division 3 / 2			Poule D	
			187	
27783286	62171.1	560871 Crosmieres Asbc 1	. 511629 Spay Usn 2	20/04/2024 15/05/2024 RP 17H30